

27.5.1942. 13

29.5.42

P. G.

MISSIONS SANITAIRES SUR LE FRONT EST.*Démenti le 5/10/42*Emission de l'Agence "Tass" du 12 mai 1942.

Visite de M. von Bibra, Conseiller de la Légation
d'Allemagne, le 26 mai 1942 à 17 h 00.

M. von Bibra avait tenté de m'atteindre le samedi 23 mai (voir rapport de M. Boerlin). Aussitôt rentré à Berne hier matin, je lui ai fait dire que je me tenais à sa disposition.

M. von Bibra est venu me voir hier à 17 h 00. Il m'a confirmé que Berlin manifestait des signes d'impatience. Il avait reçu l'ordre de faire une démarche auprès du Chef du Département politique; toutefois, M. Feldscher lui ayant dit que je m'occupais de ce genre d'affaires, il avait jugé préférable de venir m'en parler.

M. von Bibra confirme qu'à la date du 12 mai, l'Agence "Tass" a diffusé une nouvelle selon laquelle: "Die Schweizer Aerzte hätten berichtet, dass russische Kriegsgefangene systematisch von deutschen Behörden vernichtet wurden; sie wurden vergiftet; in Lager herrsche überall Hunger". Invitée à solliciter un démenti, la Légation se mit en rapport le lendemain-même avec le Colonel von Erlach, qui fit observer à son interlocuteur qu'il "s'agissait d'une affaire politique". Ensuite de cette remarque, le Conseiller d'Ambassade Kordt fit au Département politique, le 15 mai, la communication qui se trouve consignée dans la note de M. Feldscher du lendemain.

*

* * *

J'ai exposé à M. von Bibra, sans lui épargner aucun détail, l'historique des communiqués concernant les missions sanitaires sur le front Est. Je lui ai rappelé que toute pu



cation sur ce sujet étant subordonnée à une autorisation du Conseil fédéral, il devait, partant, être tenu compte, dans l'élaboration des textes ainsi publiés, de leur caractère offici- cieux. J'ai profité de cette occasion pour expliquer les con- ditions dans lesquelles le communiqué préparé peu après le re- tour de la deuxième mission sur le front Est, avait dû être es- camoté; M. von Bibra a admis que le Comité avait commis un impair en ne soumettant le projet de communiqué au Département politique qu'après l'avoir remis à l'Attaché militaire allemand!

En ce qui concerne la nouvelle "Tass" du 12 mai, nous avons constaté qu'un malentendu s'était produit: la Légation a compris que, s'agissant d'une affaire de caractère nettement po- litique, le Département l'évoquait à lui et faisait le nécessaire, tandis qu'il résulte de mes entretiens répétés avec le Secréta- riat du Comité, que ce dernier se préparait à soumettre un texte au Conseil fédéral.

M. von Bibra est tout à fait d'accord avec moi pour constater que le Comité, dont le bilan d'oeuvres charitables est brillant, a droit, comme toutes les institutions de caractère privé, à l'indulgence.

Je lui ai encore expliqué que je n'exerçais aucun pouvoir sur le Comité, au sein duquel je siège à titre d'hôte; que je m'efforce de lui servir de trait d'union avec l'autorité poli- tique fédérale. Poursuivant, j'ai dit à M. von Bibra que, dans ma conversation avec le Secrétariat du Comité, j'avais préconisé - en réservant entièrement l'attitude du Conseil fédéral - de ré- diger un communiqué donnant un aperçu général des activités récen- tes et dans lequel serait glissé un passage qui rectifie implici- tement la dépêche "Tass". M. von Bibra a déclaré qu'il partageait personnellement cet avis:

J'ai fait remarquer au cours de la conversation que ni la Légation d'Allemagne, ni les services suisses chargés d'enregistrer les nouvelles radiophoniques étrangères n'avaient été en mesure de nous fournir le texte-même de la dépêche "Tass".

- 3 -

J'ai ,en outre, fait observer que les autorités suisses pourraient prétendre que, s'agissant d'une polémique entre deux belligérants, c'est au Gouvernement allemand de démentir la nouvelle. A cela, M. von Bibra a répliqué en me demandant d'imaginer la réaction du Gouvernement, du public et de la presse suisses si la propagande ^{allemande} diffusait, comme elle le pourrait parfaitement, des nouvelles de ce genre sur le prétendu témoignage de ressortissants suisses, concernant les méthodes de guerre de la partie adverse. Je me suis borné à répondre que les relations entre la Suisse et la Russie, d'une part, et les relations entre la Suisse et l'Allemagne, d'autre part, ne pouvaient servir de termes à une comparaison raisonnable.

* * *

J'ai promis à M. von Bibra de faire toute diligence pour porter sa démarche à la connaissance du Chef du Département politique, afin de lui permettre de donner à Berlin la réponse qu'il est impatient de communiquer.

E. de Halle
27.5.1942.

Vu Mr Rocher le 29.5.42

P-G.